



C.L.I

COMMISSION LOCALE

INHUMAINE ?

Le nombre d'allocataires du R.M.I. dépasse à nouveau 1 000 000. Ce chiffre est énorme car il signifie que plus de un million de foyers survivent avec des revenus de misère.

Rappelons que depuis le 1er janvier 2004, les Conseils Généraux ont la responsabilité pleine et entière du financement, de la gestion et du contrôle du Revenu Minimum d'Insertion.

L'explosion du nombre d'allocataires du RMI (8% de plus en Loire Atlantique en un an, au total 17200 foyers de RMIstes au 1er janvier 2005 dans le département), due à une dégradation inexorable du marché de l'emploi, inquiète et affole les élus socialistes du Conseil Général.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, il devient alors tentant de radier les RMIstes récalcitrants à accepter le Service du Travail Obligatoire sous ses deux formes : le Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA) et le Contrat d'Avenir.

C'est par les Commissions Locales d'Insertion (CLI), véritables tribunaux sociaux, que les Socialistes exercent leur pouvoir discriminatoire sur les RMIstes. Ces CLI ont un fonctionnement opaque. En effet :

- Quelles sont les personnes habilitées à siéger dans les CLI ?
- Pourquoi les associations de chômeurs sont-elles absentes des CLI ?
- Quel est le nombre exact de RMIstes condamnés et donc jetés à la rue ?

Ces différentes questions ont fait l'objet d'un courrier adressé à Patrick MARESCHAL, président du Conseil Général. A ce jour cette lettre est restée sans réponse. Est-ce ainsi que le Parti Socialiste gouverne ? Dans le mépris des interrogations légitimes des chômeurs ?

AC! NANTES rappelle à Patrick MARESCHAL et aux Socialistes en charge de la gestion du RMI, qu'ils n'avaient pas dans leur programme électoral l'exclusion des RMIstes.

AC! NANTES affirme donc avec force que les Socialistes n'ont pas reçu mandat pour que de telles pratiques aient cours.